

N° 98523-2020/1-ACTS/SG

Date du : 13 novembre 2020

Rapport de présentation

OBJET : Approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du premier janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud et les communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Bourail, La Foa, Thio et le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa

PJ : un projet de délibération

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrats de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe.

Le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc ».

Ainsi, les 6 opérations de fonctionnement du contrat d'agglomération 2017-2022 ainsi que les 3 opérations du contrat de développement entre l'Etat, la province Sud et les communes de l'intérieur ont été sorties desdits contrats pour l'année 2021 respectivement par avenant n°4 et n°1 afin d'être exécutées au travers de 9 conventions entre l'Etat, les communes de l'agglomération, les communes de l'intérieur, le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa et la province Sud.

Tant le fond que la forme sont restés quasi identiques. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021, les crédits étant « transférés » du contrat de développement pour l'ensemble des partenaires, mais également l'année 2022, abondée au niveau de l'Etat grâce aux 9,4 MdF CFP susmentionnés et sur fonds propres en ce qui concerne les communes, le syndicat intercommunal et la province Sud.

Les conventions concernent les opérations suivantes :

AGGLOMERATION

Cnes	Opérations	Convention	Part Etat	% E	Part communes	% Cne	Part P.Sud	% PS
Dumbéa	F17-CA - Plan jeunesse de la ville de Dumbéa	275 700 000	102 009 000	37,00%	132 336 000	48,00%	41 355 000	15,00%
Mont-Dore	F18-CA - Mesures jeunesse et prévention	280 000 000	84 000 000	30,00%	154 000 000	55,00%	42 000 000	15,00%
	F19-CA - Projet socio-culturel global de Saint-Louis	113 924 480	56 962 240	50,00%	39 873 568	35,00%	17 088 672	15,00%
	Total	393 924 480	140 962 240	35,78%	193 873 568	49,22%	59 088 672	15,00%
Nouméa	F20-CA - Plan d'actions pour la jeunesse	600 000 000	204 000 000	34,00%	306 000 000	51,00%	90 000 000	15,00%
Païta	F21-CA - Actions jeunesse et continuité éducative	280 000 000	104 800 000	37,43%	133 200 000	47,57%	42 000 000	15,00%
SIGN	F22-CA - Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	15 600 000	5 772 000	37,00%	5 928 000	38,00%	3 900 000	25,00%
Total général		1 565 224 480	557 543 240	35,62%	771 337 568	49,28%	236 343 672	15,10%

INTERIEUR

Cnes	Opérations	Convention	Part Etat	% E	Part communes	% Cne	Part P.Sud	% PS
La Foa	F15-CS - Plan d'action jeunesse	5 000 000	2 000 000	40,00%	1 000 000	20,00%	2 000 000	40,00%
Bourail	F14-CS - Programme d'actions pour la jeunesse	24 000 000	8 047 200	33,53%	7 952 800	33,14%	8 000 000	33,33%
Thio	F16-CS - Mesures de jeunesse et de prévention	16 800 000	6 000 960	35,72%	4 799 040	28,57%	6 000 000	35,71%
Total général		45 800 000	16 048 160	35,04%	13 751 840	30,03%	16 000 000	34,93%

Ainsi le coût de ces 9 conventions pour la province Sud est de 252 343 672 F sur les 2 années.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.